



DÉCOUVREZ AUSSI NOS AUTRES THÉMATIQUES :

- ▶ **ALCOOL, DROGUES & MÉDICAMENTS AU VOLANT**
- ▶ **FATIGUE & TÉLÉPHONE AU VOLANT**
- ▶ **VITESSE, DISTANCES & TUNNELS**
- ▶ **SIGNALISATION ROUTIÈRE & CARREFOUR À SENS GIRATOIRE**
- ▶ **MOTOS & CYCLOS**
- ▶ **ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ DU VÉHICULE**
- ▶ **NOUVELLES RÈGLES DU PERMIS, AMENDES & PERTE DE POINTS**
- ▶ **ENTRETIEN & ÉCO-CONDUITE**
- ▶ **PIÉTONS, CYCLISTES & SÉNIORS**
- ▶ **RISQUES DU QUOTIDIEN & PREMIERS SECOURS**

BESOIN DE PARLER D'ASSURANCE ?

- ▶ Appelez le **0 970 809 809** (numéro non surtaxé)
- ▶ Connectez-vous sur **www.gmf.fr**
ou depuis votre mobile sur **m.gmf.fr**
- ▶ Prenez rendez-vous avec **un conseiller GMF**



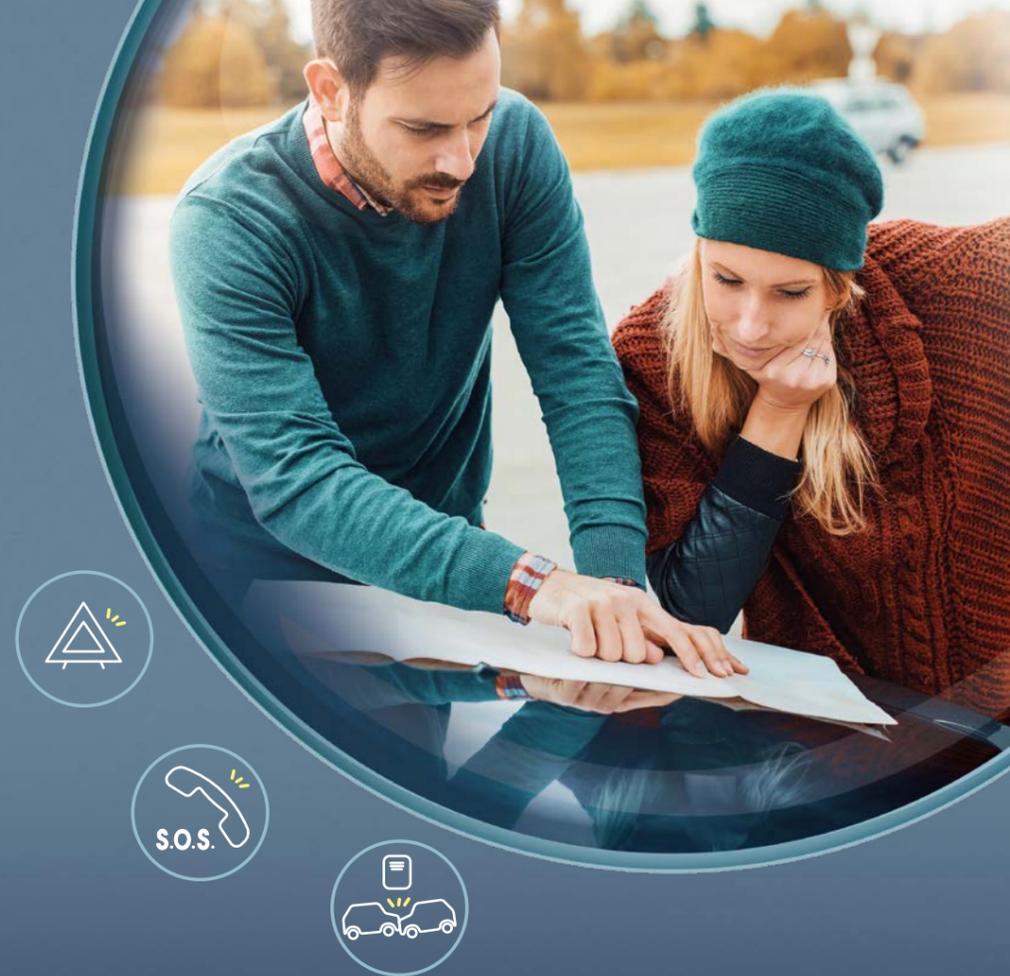
ASSURÉMENT HUMAIN

Ce document vous est offert par GMF,
1^{er} assureur des Agents du Service Public et acteur engagé de la Prévention.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret et ses filiales GMF ASSURANCES, LA SAUVEGARDE et GMF VIE. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.

ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances. 323 562 678 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège Social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.

Ref. : 2146.1 - Septembre 2017. Ne pas jeter sur la voie publique. Photos : Gettyimages. TBWAPARIS



L'accident est bien souvent la conséquence d'un comportement inadapté ou irresponsable du conducteur : comme par exemple de mauvaises réactions lors des situations d'urgence.



La peur du gendarme ne fait pas tout, voilà pourquoi nous croyons utile, pour éviter ces accidents tragiques, de changer les mentalités. C'est dans cet esprit que ce guide a été pensé.



Vous y trouverez des rappels de bon sens que l'on a parfois oubliés, mais aussi des informations utiles et autres conseils essentiels.

Faites de ce guide votre compagnon de bord. La route est un domaine partagé, à nous d'en faire un espace sécurisé : c'est notre priorité !

Bonne lecture et surtout, bonne route !

URGENCES & CONSTAT AMIABLE QUE FAIRE EN CAS D'URGENCE ET QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT



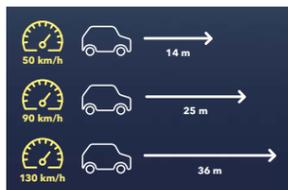
ASSURÉMENT HUMAIN

LES SITUATIONS D'URGENCE

GÉRER L'URGENCE

FREINAGE D'URGENCE

- ▶ Les choses à faire :
 - Freiner très fort, pour profiter des avantages de l'ABS.
 - Tenir le volant à deux mains afin de garder le pouvoir d'agir sur lui pendant le freinage.
- ▶ Boîte de vitesses mécanique :
 - Débrayer pour ne pas caler et pour avoir un point d'appui supplémentaire avec son pied gauche.



OBSTACLE SUR LA CHAUSSÉE

- ▶ Deux cas possibles :
 - 1. Percussion**
Si vous percutez l'obstacle, la sécurité passive de votre véhicule va jouer son rôle et l'effet du choc sera minimisé à condition d'être bien installé et ceinturé. C'est la partie avant du véhicule qui, en se déformant, va absorber une grande partie de l'énergie due au choc.
 - 2. Tenter une manœuvre d'évitement**
Si vous choisissez la seconde solution sachez qu'il y a un grand risque de perdre totalement le contrôle du véhicule si le changement de direction est trop brutal.

PNEU ÉCLATÉ

- ▶ L'éclatement d'un pneu avant est senti comme une forte secousse et un mouvement du volant en direction du pneu éclaté.

- ▶ L'éclatement d'un pneu situé à l'arrière peut être senti à travers le dossier du siège. L'arrière de la voiture dérapera subitement du côté du pneu endommagé.
- ▶ Tenez fermement le volant pour conserver votre trajectoire. Relâchez la pédale d'accélérateur. Freinez doucement. Mettez vos feux de détresse et rangez-vous sur le bas-côté, en douceur.

EN CAS DE CREVAISON

- ▶ Feux de détresse, gilet haute visibilité, triangle de pré-signalisation 30 m avant le véhicule.
- ▶ Utilisez une bombe anti-crevaison ou remplacez la roue selon le manuel d'utilisation du véhicule.

INCENDIE DE VOTRE VÉHICULE

- ▶ À la moindre fumée sortant du capot ou du tableau de bord, arrêtez-vous et coupez le contact.
- ▶ Fermez les vitres et les aérations car l'appel d'air attise les flammes. Il est primordial d'agir immédiatement après le départ des flammes en couvrant celles-ci avec du sable, un vêtement ou en versant de l'eau.
- ▶ L'idéal est bien entendu de posséder et donc d'utiliser un extincteur. Le jet doit être dirigé sur la source de l'incendie.
- ▶ Si l'incendie a lieu dans le compartiment moteur, ne soulevez

surtout pas le capot, contentez-vous de le déverrouiller pour permettre la pulvérisation du produit.

- ▶ Sans résultat ou si le feu est déjà important, éloignez-vous vite.

VOTRE VÉHICULE TOMBE À L'EAU

- ▶ L'impact dans l'eau peut entraîner le déclenchement des airbags.
- ▶ Une fois le choc passé, détachez votre ceinture et ouvrez les vitres (dans l'eau le système électrique peut tenir environ 3 minutes).
- ▶ L'avant de la voiture qui contient le moteur va en général couler plus rapidement.

VOTRE VÉHICULE SE RETOURNE

- ▶ Une fois que le véhicule est immobilisé, ne détachez pas votre ceinture tout de suite, mettez d'abord vos mains en appui contre le toit et amortissez votre chute.
- ▶ Puis sortez, le plus rapidement possible, par une portière, ou par une vitre, le pare-brise ou la lunette arrière si ceux-ci sont cassés.

À RETENIR

La première règle à appliquer, lors d'une situation grave, est de garder son calme.

TÉMOIN D'UN ACCIDENT

PROTÉGEZ

- ▶ Actionnez vos feux de détresse et enfilez votre gilet haute visibilité.
- ▶ Placez votre triangle de pré-signalisation à 30 m avant l'accident.
- ▶ Coupez le contact des véhicules accidentés.
- ▶ La nuit, éclairez l'accident avec les phares d'une voiture et signalez votre présence avec une lampe torche.

ALERTEZ OU FAITES ALERTER

- ▶ Après une analyse rapide de la situation, alertez les secours le plus rapidement possible.
- ▶ Sur autoroute, utilisez en priorité les bornes d'appel qui faciliteront votre localisation et donc la vitesse d'intervention des secours.
- ▶ Sur route composez le : 112 (numéro d'urgence européen), le 15 (samu), le 18 (pompiers) ou le 17 (police/gendarmerie).

SECOUREZ

- ▶ En attendant l'arrivée des secours, parlez au blessé : cela le rassurera et le tiendra éveillé.
- ▶ Couvrez-le : un blessé en état de choc a toujours froid.
- ▶ Pratiquez les gestes de secours si vous avez été formé.

CONSTAT AMIABLE

LA RÉDACTION DU CONSTAT

- ▶ Utilisez de préférence un stylo à bille et appuyer fort afin que le second exemplaire soit bien lisible.
- ▶ Si l'accident implique plus de 2 véhicules, rédigez un constat avec chacun des conducteurs concernés.
- ▶ N'hésitez pas prendre des photos des lieux et des véhicules impliqués.

RECTO

- ▶ Remplissez avec attention la première page, car c'est grâce à ces informations que votre assureur déterminera les responsabilités de chaque conducteur.
- ▶ Les circonstances (rubrique 12) doivent être décrites avec précision.
- ▶ Veillez à ce que le croquis (rubrique 13) ne soit pas en contradiction avec les cases « circonstances » de la rubrique précédente.
- ▶ Ne cochez une case que si elle correspond à la réalité de votre situation au moment précis du choc, ni avant, ni après.

- ▶ Dans le cas contraire, ajoutez une observation dans l'espace réservé à cet effet (rubrique 14).
- ▶ Il est indispensable de bien relire avant d'apposer votre signature afin d'éviter les mauvaises surprises.

- ▶ Conservez chacun un exemplaire du constat.

VERSO

- ▶ Remplie par l'assuré, dans un deuxième temps, la deuxième page sert surtout à la gestion du sinistre par l'assureur.
- ▶ Les informations rapportées ne pourront être opposées à l'assureur de la partie adverse puisqu'il s'agit d'y décrire votre propre version des faits.
- ▶ Ce verso est toutefois utile quand l'autre personne n'a pas pu ou voulu remplir le recto (délit de fuite, etc.).
- ▶ Envoyez votre exemplaire du constat dans les 5 jours ouvrés qui suivent.

À RETENIR

Pensez à pré remplir votre constat amiable avec vos coordonnées personnelles et celles de votre assureur. Cela vous évitera d'avoir à le faire immédiatement après l'accident.

Lors de la rédaction du constat :

- Cochez les bonnes cases et mentionnez le nombre de cases cochées. Si aucune situation ne correspond, indiquez « 0 ».
- Exprimez vos éventuels points de désaccord dans la rubrique observations avant d'apposer votre signature.
- Signez le constat seulement quand il est totalement rempli. En dehors du constat amiable ou d'un rapport de police, évitez de signer tout autre document.

QUELQUES RAPPELS

- ▶ En France il n'y a pas d'obligation de posséder un extincteur dans son véhicule. Les types d'extincteurs adaptés pour la voiture sont les extincteurs à poudre ABC (efficaces en cas d'incendie liés aux combustibles, huiles et solvants). Disponibles dans tous les magasins spécialisés, ils nécessiteront cependant une révision annuelle auprès d'un professionnel afin de vérifier leur bon fonctionnement.
- ▶ Dans une situation d'urgence, si vous avez besoin de briser une vitre, l'idéal est bien sûr d'utiliser un marteau brise vitre, il faut frapper dans un angle de la vitre pour la briser, sans la regarder, en se protégeant la main. Vous pouvez arriver au même résultat, mais plus difficilement, en vous servant de la base d'un des appuie-tête.
- ▶ En cas d'appel d'urgence, chaque minute compte ! Vos renseignements doivent être le plus précis possible. En tout état de cause, ne raccrochez jamais avant que votre interlocuteur ne vous le dise.
- ▶ Si un accident vient d'avoir lieu et que les secours ne sont pas encore présents, vous devez absolument vous arrêter et porter assistance aux victimes éventuelles (l'article 223-6 du Code pénal : « Non-assistance à personne en danger »).
- ▶ Si vous arrivez sur les lieux d'un accident et que les secours sont déjà sur place, passez à allure réduite, sans vous arrêter.
- ▶ En cas d'accident matériel ou corporel, tout conducteur impliqué a des obligations et des devoirs auxquels il doit faire face.
- ▶ Commettre un délit de fuite peut donner lieu à d'importantes conséquences : un retrait de 6 points sur son permis, une amende de 75 000 € (maximum), jusqu'à 3 ans d'emprisonnement, une suspension du permis de conduire allant jusqu'à 5 ans (maximum) y compris pour la conduite professionnelle.
- ▶ Si vous êtes pris dans un carambolage, vous devrez remplir deux constats amiables différents. L'un avec le conducteur qui vous précédait et l'autre avec celui qui vous suivait. N'oubliez pas de préciser que vous avez été projeté sur le véhicule devant vous.

